

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°13 du 14 février 2020

Sommaire chronologique

Instruction PdL n° 2019-001 du 30 décembre 2019

Cette initiative régionale dérogatoire Pays de la Loire est relative à l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) dans le cadre d'un « Parcours TPME vers l'Emploi ». ----- 2

Décision DSI n° 2020-02 du 4 février 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information----- 5

Décision DSI n° 2020-03 DP IRP CSE du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet de présider le comité social et économique----- 19

Décision DSI n° 2020-04 DP IRP CSSCT du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique ----- 20

Décision DSI n° 2020-05 DP IRP Com éco du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance économique à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission économique du comité social et économique ----- 21

Décision Ce-VdL n° 2020-05 DS DR du 10 février 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale ----- 22

Instruction PdL n° 2019-001 du 30 décembre 2019

Cette initiative régionale dérogatoire Pays de la Loire est relative à l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) dans le cadre d'un « Parcours TPME vers l'Emploi ».

Les travaux d'analyse basés sur l'enquête BMO (données nationales) révèlent une forte hausse des projets de recrutement dans les TPME en Pays de la Loire.

Il s'avère que pour cette cible la hausse des intentions d'embauche s'accompagne d'une progression des anticipations de difficultés de recrutement.

Les deux principales difficultés exprimées par les TPME des Pays de la Loire sont :

- l'inadéquation du profil des candidats,
- la pénurie de candidats.

Or, les TPME sont les plus contraintes avec moins de marges financières pour supporter tout ou partie de la formation des nouveaux salariés.

Objectifs de l'Initiative Régionale Dérogatoire

L'Action de Formation Préalable au Recrutement et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle expérimentales intitulées « Parcours TPME vers l'Emploi » visent :

- à anticiper les besoins des TPME à travers la promotion de profil, le dépôt d'une offre en ligne ou le contact direct avec un conseiller entreprise ;
- à s'appuyer sur l'approche compétences afin d'identifier des candidats potentiels ;
- à accompagner et faciliter l'ajustement des compétences d'un demandeur d'emploi à un poste;
- à favoriser le retour à un emploi durable.

Ainsi, dans les conditions fixées par les instructions nationales relatives à l'AFPR et la POEI, l'ambition régionale est d'adapter ces nouvelles mesures aux besoins spécifiques des TPME des Pays de la Loire en difficulté de recrutement.

Cette initiative régionale dérogatoire s'inscrit dans le cadre fixé par le Conseil d'administration de Pôle emploi dans sa délibération n°2018-14 du 14 mars 2018 (publiée au BOPE le 26 mars 2018).

1. Champ d'application et durée de l'expérimentation

Cette initiative régionale dérogatoire concerne les TPME (SIREN Pays de la Loire) et les demandeurs d'emploi domiciliés en Pays de la Loire. Elle est mise en œuvre pour l'année 2020, sous réserve de l'enveloppe financière allouée au dispositif.

Rappel : la convention doit impérativement être signée par toutes les parties prenantes avant le démarrage de l'action de formation ou du tutorat.

2. Bénéficiaires et conditions d'attribution

2.1 Publics cibles

2.1.1 Employeurs concernés

Tous les employeurs des Pays de la Loire dont l'effectif est compris entre 0 et 49 salariés à l'exception des particuliers employeurs et des ETT - peuvent bénéficier de ces mesures dérogatoires, sous réserve d'être à jour de leurs impôts, contributions et cotisations sociales.

2.1.2 Demandeurs d'emploi concernés

Ces mesures dérogatoires bénéficient à tous les demandeurs d'emploi domiciliés en Pays de la Loire avec une priorité pour les publics PIC (Plan d'Investissement Compétences) dont le projet est validé et les compétences détenues confirmées via une période d'immersion professionnelle et/ou tests en ligne, au sein des entreprises dont l'effectif est compris entre 0 et 49 salariés.

Attention : concernant les entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 49 salariés, ces mesures dérogatoires bénéficient exclusivement aux demandeurs d'emploi PIC domiciliés en Pays de la Loire dont le projet est validé et les compétences détenues confirmées via une période d'immersion professionnelle et/ou tests en ligne.

Le critère sur le Public PIC pour les entreprises dont l'effectif est compris entre 20 et 49 salariés est « levé » pour toutes les situations liées à l'accompagnement des personnes autistes.

Rappel :

Le public PIC vise tout demandeur d'emploi peu ou pas qualifié, c'est-à-dire tous les demandeurs d'emploi ayant les niveaux de formation suivants : aucune formation scolaire, certificat de formation générale (CFG) ou certificat d'études primaires (CEP), primaire à 4ème achevée, seconde ou première achevée ; diplômé ou non de certification de niveau V (CAP, BEP) ; niveau infra 4 et 4 non obtenu.

Le conseiller n'est pas contraint d'identifier un profil « administratif » lié à des critères exclusifs, mais assure la promotion d'un portefeuille de compétences.

A partir des compétences attendues par la TPME éligible, le conseiller propose pour le même poste et dans la mesure du possible, deux candidats qui réunissent une partie des compétences attendues mais ne répondent pas à 100% au profil du poste.

A profil équivalent, le conseiller saura prioriser un profil DELD (impact ACO3) qu'il soit PIC ou non.

2.2 Assouplissement de la durée des contrats éligibles et de la formation

La durée des contrats éligibles, matérialisée par l'offre d'emploi, est de 6 mois à moins de 12 mois pour l'AFPR dérogatoire pour un temps de travail conforme aux dispositions du code du travail avec une durée hebdomadaire minimale de 20 heures et supérieure ou égale à 12 mois pour la POEI dérogatoire en respectant les dispositions régionales liées à la POEI « classique ».

La durée de la formation éligible doit être en cohérence avec la durée du contrat proposé notamment en cas d'une AFPR expérimentale et comprise entre 401 et 800 heures.

Attention : les contrats en alternance ne peuvent être proposés à l'issue de cette initiative régionale dérogatoire.

2.3 Engagements renforcés

La TPME éligible co-construit avec le conseiller le parcours en mobilisant une période d'immersion professionnelle (PMSMP), un plan de formation détaillé qui sera partagé avec le demandeur d'emploi. Un bilan approfondi à mi-parcours doit être réalisé avec l'employeur et le demandeur d'emploi, soit au sein de l'entreprise soit au centre de formation.

Par ailleurs, des points intermédiaires téléphoniques pourront être effectués avec le demandeur d'emploi.

Un contrôle terrain inopiné sera effectué par l'agence locale pendant la durée de la formation ou du tutorat pour s'assurer des conditions de sécurité mises en œuvre et du respect du plan de formation.

Si au terme de la formation, à l'initiative de l'employeur et sans motif, le demandeur d'emploi n'est pas recruté, la TPME devra rembourser l'intégralité des aides qu'elle aura perçues. Il en sera de même si le salarié n'est pas maintenu dans l'entreprise à l'issue de la période d'essai.

3. Montant de l'aide à l'employeur

Le montant de l'aide à l'employeur dépend des modalités de formation :

- Si externe :

Le DE suit sa formation dans un organisme de formation externe. Le montant maximum de l'aide est de 18 € net de l'heure, et peut aller jusqu'à 20 € net de l'heure à titre dérogatoire si le DE réside sur un territoire situé en Zones de Revitalisation Rurale ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (retenu au titre de l'expérimentation des emplois francs) ;

- Si interne :

- o Le DE suit sa formation dans l'organisme de formation interne à l'entreprise. Le montant maximum de l'aide est de 12,50 € net, et peut aller jusqu'à 15 € net de l'heure à titre dérogatoire si le DE réside sur un territoire situé en Zones de Revitalisation Rurale ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (retenu au titre de l'expérimentation des emplois francs) ;

- Si tutorat :

- o Le DE suit sa formation dans l'entreprise en tutorat, le montant maximum de l'aide est de 12,50 € net de l'heure, et peut aller jusqu'à 15 € net de l'heure à titre dérogatoire si le DE réside sur un territoire situé en Zones de Revitalisation Rurale ou dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (retenu au titre de l'expérimentation des emplois francs).

Un parcours de formation peut combiner formation interne et tutorat, ou formation externe et tutorat pour l'AFPR dérogatoire.

Au niveau de la POEI dérogatoire, le tutorat n'est pas financé conformément aux dispositions régionales liées à la POEI « classique ».

4. Centralisation du traitement des dossiers

Le dossier complet est envoyé au service allocations-formations (SAF) de la direction de la production de services (DPS) par l'agence locale pour traitement.

La directrice régionale adjointe
en charge des opérations
Delphine Vidal

Décision DSI n° 2020-02 du 4 février 2020

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

Section 1 – Dispositions générales

Article 1 – Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 – Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- 3) s’agissant des marchés et accords-cadres d’un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l’exception de :
 - leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 – Délégués permanents

§ 1 – Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficiaires des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l’ingénierie et de la relation de services
- madame Anne Carriere, directrice par interim de la direction opérations et services jusqu’au 30 juin 2020
- madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- madame Corinne Druet, directrice de la direction fonction d’appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits
- monsieur Hubert Faucher, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaëlle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production de l’ingénierie et de la relation de services
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l’organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur en charge de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

§ 2 – Délégués permanents pour les actes visés à l’article 1.

Bénéficiaires des délégations mentionnées à l’article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,
- madame Cécile Bleton, architecture, transformation du SI et RSE, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction produits,
- monsieur Christian Bréus, performance et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance économique,
- madame Anne Carriere, intégration et DEVOPS, direction opérations et services au sein de la direction de la production de l’ingénierie et de la relation de services
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction performance économique
- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint au directeur de la direction fonctions d’appui,

- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Diana Haout, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur services et déploiement de proximité de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Michel Levaslot, transformation DSI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Tahar Mezlef, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- monsieur Christophe Piquer, adjoint au directeur de la direction inscription - indemnisation - accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Laurent Vrignaud, architecture et plan projet technique, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- Monsieur Philippe Armand, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau Le Lez au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- Monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Nadja Balleur Le Blevet, responsable du département échange de données et documents de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Joan Barillere, responsable du département recherche d'emploi de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- Monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Philippe Bigear, responsable du département ressources humaines au sein de la direction fonctions d'appui,
- Madame Alexandra Bohy, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction des projets et de l'ingénierie techniques
- Monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- Madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Florent Castets, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Stéphanie Clémentine, responsable ad interim du département GA, paie et pilotage de la performance sociale au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur Joel Cotreau, responsable du département pilotage du plan et de la performance au sein de la direction adjointe coordination et MOA règlementaire de la direction produits,

- Madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- Monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Madame Hélène De Cossette, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité,
- Monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Nicolas Delahaye, responsable du département nouvelles modalités de recrutement au sein de la direction entreprise –recrutement
- Monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Jean-Marc Diss, responsable du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- Jean-François Dupitier, responsable du département architecture d'entreprise & transformation du SI de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Thibaud Duverger, responsable du département offre et marque employeur au sein de la direction entreprise – recrutement
- Madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Laurence Eccheli, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA règlementaire au sein de la direction Produits
- Monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département gestion relation entreprises et aides de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- Madame Claire Gallou, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction pilotage et support à l'organisation
- Madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Jean-Luc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur François Girona, responsable du département centre opérationnel de sécurité (SOC) au sein de la direction projets et ingénierie technique

- Monsieur Laurent Guinard, responsable du département agence data au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- Monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- Monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur François Lampe, responsable du département support & déploiement proximité nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique
- Madame Mélanie Laurent, responsable du département studio au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- Monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-Hélène Lejeau, responsable du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune, de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- Monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance économique
- Monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage au sein de la direction produits,
- Madame Aline Phimprachanh responsable du département espace de travail au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Sylvain Poirier, responsable du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement

- Monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Xavier Quéreau, responsable du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences,
- Monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- Madame Marie To, responsable du département gouvernance et pilotage DSI au sein de la direction performance économique,
- Monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Valérie Vidal, responsable du département missionnements et conduite de la transformation au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean Vidal, responsable du département carrières, mobilité et recrutement de la direction performance sociale,
- Monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- Madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Gilles Allard, responsable du pôle appui déploiement SI Est et DOM du département
- Monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et start-up DSI du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI IDF-PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services

- Madame Corinne Barascud, responsable du pôle production 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Barberan, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Chérif Barry, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Billore, responsable du pôle GA paie et gestion des temps du département GA paie et pilotage de la performance sociale de la direction performance sociale
- Madame Michèle Blaesius, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Christophe Bonduelle, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sylvie Bourgoïn, responsable du pôle contrôle de gestion fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Bronner, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS, stockage et sauvegarde du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Xavier Cholet, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et site de Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Alban Combe, responsable du pôle support et environnement de travail centre Est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle appui déploiement SI grand Ouest du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Nelly Courier, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- Monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Fatou Doumbia, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôle de compétences de Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur Est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle supervision capacité et performance des produits du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- Monsieur Michel Gancarski, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe – Michel Goetz, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur Méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Isabelle Hardy, responsable du pôle missions transverses au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Marc Henry, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Pascal Huet, responsable du pôle support environnement de travail Grand ouest du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Séverine Jacob, responsable du pôle architecture fonctionnelle produit du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité

- Madame Marie-Thérèse Keith, responsable du pôle ingénierie des tests et ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sébastien Kuhn, responsable du pôle relation utilisateurs 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains Rouen Villeneuve d'Ascq de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Samuel Lachaud, responsable du pôle développement des compétences du département développement des compétences & formation au sein de la direction de la performance sociale
- Madame Céline Lagoutte, responsable du pôle conduite de projets et conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail Sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Johann Lardit, responsable du pôle service parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Sandrine Laubié, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services «3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Leclot, responsable du pôle conception des produits et des services 1 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur centre est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs / IST / production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Marc Manservigi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité

- Monsieur Pierre Maillet, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Luc Martinez, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Bernard Marquais, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Moïny, responsable du pôle relation utilisateur Nord du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Olivier Neau, responsable du pôle conduite de projets 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Neveu, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et sites Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formation du département développement des compétences et formation au sein de la direction de la performance sociale,
- Monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail du département relations sociales et QVT au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs/IST/production 1 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle support éditique du département production éditique au sein de la direction opérations et services
- Madame Agathe Ravilly, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen au sein de la direction des sites et des pôles de compétences

- Monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur grand ouest du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Eric Ritzenthaler, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support environnement de travail nord du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Alex Salvi, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pierre Sarazin, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Murielle Saurel, responsable du pôle accompagnement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- Monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur André Stambouliau, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric - Pierre Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Thibault, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Annabel Veniel, responsable du pôle appui déploiement SI méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Morgane Vigouroux, responsable du pôle conception des produits et des services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 – Dispositions particulières

Article 4 – Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance économique au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - les bons de commande, quel que soit leur montant
 - les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, dans la limite de ses attributions.

Article 5 – Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Hubert Faucher, en tant que directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 – Achats

Délégation permanente est donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 – Performance opérationnelle et gouvernance

Délégation permanente est donnée à monsieur Christian Bréus adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT.

Article 8 – Ressources humaines

Délégation de signature est donnée à madame Laurence Cosson - Piantoni directrice en charge de la direction performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 9 – Abrogation

La décision DSI n°2020-01 du 13 janvier 2020 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 4 février 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision DSI n° 2020-03 DP IRP CSE du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet de présider le comité social et économique

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu l'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau du dialogue social,

Vu la délibération n° 2019-13 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 – Délégation de pouvoir est donnée au directeur performance sociale au sein de la direction des systèmes d'information de Pôle emploi à l'effet d'assurer les responsabilités incombant au chef d'établissement en matière d'institution représentative du personnel de la direction des systèmes d'information dans les conditions prévues par le code du travail et notamment :

- d'organiser les réunions du comité social et économique,
- d'établir l'ordre du jour et de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions prévues par les textes applicables,
- de recueillir les avis et consultations prévus par la loi,
- de présider et d'animer les réunions du comité social et économique,
- d'assurer l'information obligatoire auprès de l'inspecteur du travail dans le cadre du fonctionnement de ces instances.

§ 2 – La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur général adjoint des systèmes d'information puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée du comité social et économique.

Article 2 – Abrogation

La décision DSI n° 2018-16 IRP du 4 décembre 2018 est abrogée.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 4 février 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision DSI n° 2020-04 DP IRP CSSCT du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance sociale à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu l'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau des instances de représentation du personnel à Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-13 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 – Délégation de pouvoir est donnée au directeur performance sociale au sein de la direction systèmes d'information de Pôle emploi à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) du comité social et économique de la direction systèmes d'information dans les conditions prévues par les dispositions conventionnelles et légales applicables et notamment :

- de garantir le respect des compétences de la CSSCT,
- d'assurer la transmission ou la mise à disposition (dans la base de données économiques et sociales - BDES) des informations éventuellement requises,
- d'organiser les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT),
- de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions requises,
- de présider et d'animer les réunions de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

§ 2 – La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur général adjoint systèmes d'information puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Article 2 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 4 février 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision DSI n° 2020-05 DP IRP Com éco du 4 février 2020

Délégation de pouvoir du directeur général adjoint systèmes d'information au directeur performance économique à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission économique du comité social et économique

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment les articles, L 2311-1 et suivants, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu l'accord du 5 avril 2019 sur le renouveau des instances de représentation du personnel à Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-13 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Délégation de pouvoir

§ 1 – Délégation de pouvoir est donnée au directeur performance économique au sein de la direction systèmes d'information de Pôle emploi à l'effet d'assurer les obligations et les responsabilités incombant au chef d'établissement relativement à la commission économique du comité social et économique de la direction systèmes d'information dans les conditions prévues par les dispositions conventionnelles et légales applicables et notamment :

- de garantir le respect des compétences de la commission économique,
- d'assurer la transmission ou la mise à disposition (dans la base de données économiques et sociales - BDES) des informations éventuellement requises,
- d'organiser les réunions de la commission économique,
- de convoquer les personnes participant à ces réunions dans les conditions requises,
- de présider et d'animer les réunions de la commission économique.

§ 2 – La délégation de pouvoir visée au § 1 du présent article ne fait pas obstacle à ce que, à titre exceptionnel, le directeur général adjoint des systèmes d'information puisse, s'il l'estime opportun eu égard aux circonstances et après en avoir préalablement informé son délégataire par écrit, présider lui-même une réunion déterminée de la commission économique.

Article 2 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 4 février 2020.

Franck Denié,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision Ce-VdL n° 2020-05 DS DR du 10 février 2020

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 et de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3 et §4 et de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France métropolitaine, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §1 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207.000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §2 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103.000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75.000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au §3 de l'article 16 à l'effet de signer, sauf en matière de travaux :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10.000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4 – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine, à monsieur Gary Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine et à madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

§ 5 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10.000 euros HT.

- madame Ludwine Hubain, responsable de l'équipe projet immobilier
- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation digitale
- madame Nathalie Barreau, chargée de sécurité des personnes et des biens
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique CRSI/ CSI
- madame Emilie Gagnant, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- monsieur Gary Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine

Section 2 – Gestion immobilière

Article 3 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 3 – Ressources humaines

Article 4 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 4 - Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 5 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire, à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance adjoint au DRAOR, à l'effet de signer les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire.

Article 6 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, bénéficie de cette même délégation.

Article 7 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire, à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

Section 5 – Prestations en trop versées

Article 8 – Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire et à monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance adjoint au DRAOR à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés

Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 24 mois, à :

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Florence Sornicle, référent métier à la direction de production des services centralisés

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 de l'article 16 à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation est donnée à monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance adjoint au DRAOR et à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations à l'effet d'accorder toute

remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Délégation est donnée à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi, à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le §1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 6 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 9 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance adjoint au DRAOR
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique

Article 10 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 – en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi:

- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Christelle Hervo, juriste

§ 2 – en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

§ 3 – en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,

- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

§ 4 – en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance adjoint au DRAOR
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

Article 11 – Transactions

Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 12 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 13 – Contraintes

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de notifier ou faire signifier toute contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution et en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du Pilotage et de la performance adjoint au DRAOR
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service juridique et sécurité

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Christelle Hervo, juriste

Article 14 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 – Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Christel Castagnet-Conord, directrice du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

Article 15 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 19 de la présente décision.

§ 2 – Bénéficie respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Section 7 – Délégués et dispositions diverses

Article 16 – Délégués

§ 1 – Directeurs régionaux adjoints

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

§ 2 – Directeurs de service

- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Hervé Jouanneau, directeur du pilotage et de la performance adjoint au DRAOR
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

§ 3 – Responsables de service

- madame Françoise Accart, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur Christophe Sulpice, responsable du service gestion de talents et accompagnement managérial

- monsieur Kamal El-Fathi, responsable du service Achats Logistiques et Informatique
- monsieur Laurent Girod, responsable du service pilotage des formations et prestations
- madame Alice Gouveia, responsable du service budget et contrôle de gestion
- madame Fadoua Ibaki, responsable du service comptabilité
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage du réseau et qualité
- monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine
- madame Marie-Laure Montizon, responsable du service médiation
- madame Frédérique Laubray, responsable du service appui à la stratégie régionale
- madame Emilie Gagnant, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Christel Castaignet-Conord, directrice du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations

§ 4 – Responsables d'équipe

- monsieur Garry Baudel, responsable d'équipe gestion du patrimoine
- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation du digital
- madame Rachel Fernandez, responsable d'équipe communication et réseaux sociaux
- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- madame Sophie Cirade, responsable d'équipe ODS Entreprises
- monsieur Olivier Davidas, responsable d'équipe gestion et trésorerie
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Sylvia Gaudichon, responsable d'équipe achats et approvisionnements
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique CRSI/ CSI
- madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier
- madame Adeline Minot, responsable d'équipe partenariat, marketing et relations extérieures
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi

Article 17 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 18 – Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n°2020-02 DS DR du 10 janvier 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 10 février 2020.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre Val de Loire